

ENTREE EN FORMATION INFIRMIERE

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

14 avril 2010

Culture générale

Durée : 2 heures

Notée sur 20 points

Consignes :

- Inscrire sur chaque copie vos nom et prénom ainsi que l'institut de formation de votre inscription.**
- Les brouillons ne sont pas acceptés**
- Utiliser exclusivement une encre bleue ou noire
Tout signe distinctif entraîne l'annulation de la copie**

Le handicap, enjeu de société

Le 18 janvier 2005, le projet de loi « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a été adopté par les députés, concrétisant ainsi la volonté présidentielle de faire du handicap un chantier prioritaire du quinquennat. Ce texte de loi vise à moderniser la loi de 1975, qui entendait déjà promouvoir l'intégration des personnes handicapées en termes de soins, d'éducation ou de formation professionnelle. L'originalité de cette nouvelle loi, du moins de son intention, provient de la volonté affirmée de « *favoriser l'autonomie des personnes à travers des projets individuels de vie* », d'après les termes de Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées. L'ambition de cette loi est donc importante, mais elle apparaît surtout nécessaire. Pour Patrick Risselin, ancien responsable des politiques sociales du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, « *le handicap continue de se poser (...) comme un défi majeur à une société évoluée. Les données épidémiologiques et sociales immédiates démontrent qu'il ne régresse pas, qu'il suscite des attentes et des problèmes renouvelés, et surtout (...) qu'il n'est in fine qu'une représentation résultant d'un compromis social toujours fragile et susceptible d'être remis en cause à tout moment* ». En effet, les maladies mortelles laissent maintenant place à un nombre croissant de maladies chroniques, et les progrès de la médecine permettent un nombre toujours plus important de guérisons, mais entraînant aussi plus de séquelles...

De quoi est-il question dans la problématique actuelle du handicap ? Il s'agit en premier lieu de la définition sociale du handicap (variable selon les époques), telle qu'elle est posée dans le contexte actuel. Il s'agit également des moyens à mettre en œuvre pour « *garantir à la personne handicapée non seulement le droit de vivre, mais celui de vivre avec les autres, par la mobilisation collective et dans tous les registres de la vie sociale, des compensations et des adaptations nécessaires, de quelque nature que ce soit* ». Cette préoccupation centrée sur l'intégration et la participation sociale n'a pas toujours été au cœur de la prise en compte des personnes handicapées. L'infirmité, l'invalidité, auxquelles seule la sphère médicale s'intéressait, ont pris progressivement de l'importance dans le champ social et des politiques publiques axées sur l'égalité et la non-discrimination. [...]

L'enquête dénombre 5,3 millions d'individus atteints d'incapacités isolées et mineures, 2,3 millions de personnes âgées dépendantes, 1,2 million, regroupant essentiellement des hommes, victimes d'accidents du travail ; les autres groupes renvoient aux incapacités diffuses (douleurs invalidantes empêchant par exemple de porter une lourde charge), aux déficiences intellectuelles (650 000 personnes) et aux maladies limitantes (déficiência viscérale, métabolique ou motrice, touchant essentiellement des hommes). 1,2 million de personnes constituent le « *noyau dur du handicap* », dont beaucoup d'hommes, inactifs, dont l'invalidité est souvent liée à la naissance. [...]

On compte actuellement un taux de chômage de près de 30 % alors que la moyenne nationale reste sous la barre des 10 %. Les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées sont plus nombreuses à payer une somme compensatoire qu'à se conformer à cette disposition législative...

Au vu de ce tableau, on est tenté de croire en l'échec de la prise en compte des personnes handicapées comme membres à part entière des sociétés actuelles. Or un changement de perspective semble s'enraciner actuellement, marquant la volonté de considérer le handicap avec un regard neuf.

Jusqu'à présent, le handicap restait considéré sous l'angle de la classification des conséquences des maladies, édictée par l'OMS en 1980 ; Ce modèle négligerait la prise en compte des facteurs environnementaux [...] Or ce ne sont pas tant les personnes handicapées qui peuvent changer que l'environnement dans lequel elles évoluent. « *Un modèle social du handicap a ainsi été proposé, prenant le contre-pied du modèle médical et refusant, lui, d'expliquer le handicap par les caractéristiques individuelles des personnes, mais plutôt par l'ensemble des barrières physiques ou socioculturelles faisant obstacle à la participation sociale et à la pleine citoyenneté des personnes concernées.* » S'appuyant sur cette perspective, les personnes handicapées s'organisent depuis une vingtaine d'années pour revendiquer un droit à une vie autonome, ce qui implique des modifications autant dans les rapports sociaux entre personnes handicapées et non handicapées que dans l'accès aux soins, aux transports, aux emplois, etc. Une double évolution, sans doute en marche, mais loin d'avoir abouti, notamment en termes de préjugés, d'inaccessibilité et de discrimination.

« Une société sans handicap est par définition une utopie. Une fois éliminé ce qu'aujourd'hui nous appelons handicap, d'autres différences apparaîtront inacceptables qui viendront se substituer aux catégories actuelles, renforçant intolérance et exclusion. Choisir d'accueillir et d'appivoiser les différences qui nous font peur permet de contribuer à la construction d'une société plus ouverte et plus sereine. »

Gilles Marchand-revue sciences humaines n°48-mars-a vril 2005

QUESTIONS

1. Dégagez les idées principales de ce texte en les reformulant (5 points)

Consigne : rédigez votre réponse en 15 à 20 lignes

2. « On compte actuellement un taux de chômage de près de 30 % alors que la moyenne nationale reste sous la barre des 10 %. Les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées sont plus nombreuses à payer une somme compensatoire qu'à se conformer à cette disposition législative... »

**Commentez ce constat en vous appuyant sur le texte et vos connaissances.
(6 points)**

Consigne :

Rédigez votre réponse en 15 à 20 lignes.

3. Argumentez la phrase suivante :

« Choisir d'accueillir et d'appivoiser les différences qui nous font peur permet de contribuer à la construction d'une société plus ouverte et plus sereine. »

(6 points)

Consignes :

Rédigez votre réponse en 25 à 30 lignes, comportant une introduction, un développement et une conclusion

3 points pour le respect des consignes et la présentation écrite (syntaxe, orthographe, présentation de la copie).